



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6998
7 décembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 DECEMBRE 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

1. Comme suite à ma lettre du 2 décembre 1965 (S/6987), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la copie d'une nouvelle note de protestation datée du 1er décembre 1965 adressée au Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan au sujet des mesures par lesquelles on continue de brimer et d'inquiéter le personnel et les agents du Haut Commissariat adjoint du Pakistan à Calcutta, malgré le cessez-le-feu qui est entré en vigueur le 23 septembre 1965.
2. Le Gouvernement indien n'a pas non plus répondu par une mesure identique au déblocage par le Pakistan des comptes bancaires officiels et personnels du Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan à Karachi, Islamabad et Dacca, et le compte du Haut Commissariat adjoint du Pakistan à Calcutta reste bloqué. Une copie de l'aide-mémoire remis au Haut Commissaire de l'Inde par intérim à ce sujet est également jointe.
3. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des pièces jointes comme documents du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Syed AMJAD ALI

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ISLAMABAD

Le 1er décembre 1965

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments au Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan et a l'honneur de déclarer que d'après les renseignements qui lui sont maintenant parvenus, les fonctionnaires et agents du Haut Commissariat adjoint du Pakistan en Inde continuent de faire l'objet de vexations et d'être inquiétés et soumis à des restrictions par les autorités du Bengale occidental. Ces violations des usages diplomatiques ont déjà donné lieu à des protestations de la part du Haut Commissariat adjoint du Pakistan en Inde auprès du Gouvernement de l'Etat du Bengale occidental, mais sans résultats :

1) Des agents de la police du gouvernement de l'Etat en civil se tiennent à la porte de la Mission et interpellent les fonctionnaires de la Mission du Pakistan pour les interroger. Le 18 novembre 1965, à 9 heures, plusieurs fonctionnaires de la Mission du Pakistan qui franchissaient la porte de la Mission ont été interpellés et invités de la façon la plus grossière à établir leur identité. De nouveau, le 23 novembre 1965, des fonctionnaires de la Mission ont été interpellés par un groupe d'agents de la DIB (Direction des renseignements) qui leur ont demandé de montrer leurs cartes d'identité avant d'entrer dans la Mission. Lorsque l'un de ces fonctionnaires a protesté contre ce traitement, un des agents de la DIB l'a injurié et a menacé tous les fonctionnaires des plus graves conséquences s'ils protestaient de nouveau. Le fait que ces agents de la DIB harcèlent, injurient et inquiètent les fonctionnaires de la Mission du Pakistan prouve qu'il s'agit d'actes délibérés perpétrés pour provoquer des incidents.

2) La Mission du Pakistan continue de se voir refuser les services essentiels. Le 8 novembre 1965, vers 10 heures, un plombier qui avait été appelé pour faire des réparations à la Mission a été arrêté à l'entrée par les agents de la DIB en civil. Il a été soumis à un interrogatoire prolongé et a été renvoyé avec un sérieux avertissement de ne pas accepter de travail de la Mission du Pakistan.

3) Les visiteurs étrangers qui viennent à la Mission du Pakistan pour des services consulaires sont soumis à des interrogatoires prolongés et à des mesures vexatoires. Depuis le 15 novembre 1965, deux touristes américains et un touriste égyptien ont été ainsi soumis à ces vexations.

4) Les ressortissants indiens qui viennent à la Mission du Pakistan pour des raisons consulaires sont également arrêtés à l'entrée et renvoyés après avoir été interrogés.

5) On continue d'arrêter à la porte et d'inquiéter les ressortissants pakistanais qui cherchent à entrer à la Mission pakistanaise pour des services consulaires. Certains sont appréhendés et, en l'absence de tout contact avec eux, on suppose qu'ils ont été emprisonnés. D'autres sont renvoyés après avoir été avertis qu'ils ne devaient plus revenir. Par crainte d'être persécutés, les ressortissants pakistanais évitent maintenant de se rendre à la Mission pakistanaise.

6) Les agents en civil de la DIB continuent de se rendre chez les ressortissants pakistanais pour leur demander des gratifications illégales. Ceux qui paient ne sont plus inquiétés pour quelque temps, mais ceux qui ne peuvent payer sont maltraités et torturés.

7) Les mouvements des fonctionnaires sont constamment surveillés et ils sont suivis en se rendant au bureau, en rentrant chez eux, en allant en promenade ou à la bibliothèque, ce qui les gêne et les humilie grandement.

8) Une voiture immatriculée WBE-8828 a été détachée à titre permanent à la station de taxi devant la résidence du Haut Commissaire adjoint du Pakistan, 3 Avenue Suhrawardy à Calcutta et le suit chaque fois qu'il sort. De même, une voiture immatriculée WBE-9421 suit le premier secrétaire du Haut Commissariat adjoint du Pakistan partout où il se rend.

9) Les domestiques des agents et du personnel diplomatiques sont constamment soumis à des interrogatoires et à des vexations, au point qu'ils sont gagnés par la peur et par la panique. D'ailleurs, beaucoup ont quitté leur service et d'autres sont sur le point de le faire.

10) Lorsque le troisième secrétaire de la Mission pakistanaise est arrivé à Dum Dum par avion, à 3 h 30, le 16 octobre 1965, venant de Rangoon, la Mission pakistanaise n'a pas été autorisée à envoyer sa voiture de service à l'aéroport pour le chercher, contrairement à ce qui a été publié dans la presse.

11) Les courriers diplomatiques sont suivis en voiture par des agents en civil sur la route de l'aéroport de Dum Dum quand ils se rendent au Pakistan oriental ou en reviennent. En fait, lorsque la valise diplomatique a été envoyée au bureau de l'UBA, le 28 octobre 1965, la voiture de service a été suivie par une voiture de police de la DIB. Le 6 novembre 1965, lorsque le premier secrétaire est revenu du Pakistan oriental, il a été suivi depuis l'aéroport de Dum Dum par deux voitures.

12) La Mission pakistanaise ne reçoit pas les virements opérés par chèques postaux en paiement des frais de passeport et de visas par les personnes qui s'adressent aux services consulaires, et qui est une source de grand embarras et de graves difficultés pour ces personnes et fait obstacle au bon fonctionnement de la Mission pakistanaise.

13) Le Bureau des visas du Haut Commissariat adjoint du Pakistan à Calcutta a été ouvert par effraction le 2 novembre 1965 à 10 h 30. Trois fonctionnaires du Haut Commissariat adjoint accompagnés d'agents de police, dont le commissaire de police adjoint, M. S. B. Sarkar, ont ouvert le portail. On a constaté que les portes de la pièce où se trouve le tableau des clefs avaient été forcées, ainsi que le tableau lui-même, ce qui indique que les clefs ont été enlevées, manifestement pour ouvrir les pièces. Ces faits ont été signalés au commissaire de police adjoint, qui n'a pas fait d'observations. En poursuivant l'examen, on a constaté que les archives des Almirahs étaient en désordre, ce qui tend à prouver que les pièces ont été ouvertes et les archives fouillées. Ces incidents sont survenus après l'occupation illégale du Bureau des visas du Pakistan.

2. Le Gouvernement pakistanaise doit élever une protestation énergique auprès du Gouvernement indien pour la façon agressive dont les autorités du Bengale occidental continuent à soumettre les membres du Haut Commissariat adjoint du Pakistan en Inde à des traitements humiliants, qui sont en contraste frappant avec la courtoisie dont on fait preuve au Pakistan. Malgré des protestations réitérées auprès du Gouvernement de l'Etat du Bengale occidental, les autorités de la police continuent leur surveillance grossière et maladroite des fonctionnaires du Haut Commissariat adjoint du Pakistan en Inde. Le Gouvernement pakistanaise attache la

plus grande gravité aux vexations auxquelles les ressortissants pakistanais ainsi que les étrangers qui s'adressent au service consulaire sont continuellement en butte de la part de la police du Gouvernement du Bengale occidental en violation flagrante des usages diplomatiques et des conventions internationales. Il semblerait que le Gouvernement de l'Etat du Bengale occidental n'est pas disposé à respecter les assurances données par le Gouvernement indien à New Delhi. Le Gouvernement pakistanais prie instamment le Gouvernement indien de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour permettre au Haut Commissariat adjoint du Pakistan en Inde de fonctionner normalement.

3. Le Gouvernement pakistanais proteste en outre énergiquement contre l'entrée illégale des autorités du Bengale occidental dans le Bureau des visas et la fouille des archives en violation délibérée de l'usage et de la pratique diplomatiques internationales.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat les assurances de sa très haute considération.

Le Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan,
Islamabad

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ISLAMABAD

AIDE-MEMOIRE

1. Le Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan n'ignore pas que le Gouvernement pakistanais a déjà débloqué ses comptes en banque, tant officiels que personnels, à Karachi, Islamabad et Dacca. Le Gouvernement pakistanais regrette vivement de noter que le Gouvernement indien n'a pas pris, de son côté, des mesures analogues, en dépit des demandes qui lui ont été adressées à plusieurs reprises pour qu'il débloque les comptes en banque, officiels et personnels, que le Haut Commissaire par intérim du Pakistan à Calcutta se trouve avoir à la Banque Millat de Calcutta. Une telle attitude ne concorde pas avec la déclaration du Gouvernement indien selon laquelle il souhaite le rétablissement de relations normales entre les deux pays en ce qui concerne du moins le fonctionnement des missions diplomatiques. A moins que ces comptes en banque ne soient débloqués immédiatement, le Gouvernement pakistanais se verra contraint de prendre des mesures de rétorsion.
2. Il a été signalé, d'autre part, au Gouvernement pakistanais que le Haut Commissariat de l'Inde avait cessé de verser leurs pensions de retraite aux Indiens résidant au Pakistan. Ces derniers se trouvent de ce fait devant d'extrêmes difficultés dans leurs vieux jours. Le Gouvernement pakistanais tient à demander que le versement de ces pensions soit immédiatement repris.

Le 23 novembre 1965

